



Scénarios	COVID-19 – Lignes directrices pour le travailleur de la santé	
	Stratégies habituelles	
	Dépistage et isolement	Dispositions de congé
	<p>– Pour être à jour sur le plan vaccinal, il faut avoir reçu 2 doses d'un vaccin contre la COVID 19 plus une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID 19 <b>OU</b> avoir reçu 2 doses d'un vaccin contre la COVID 19 <b>ET</b> que la deuxième dose date de moins de 5 mois.</p> <p>– Pour toutes les lignes directrices sur le dépistage en lien avec les expositions et les éclosions en milieu de travail, voir les scénarios 8 et 9.</p>	
<b>Travailleur de la santé ayant précédemment eu un résultat positif à la COVID-19</b>	<p>Pas de test hors laboratoire ou de test PCR nécessaire jusqu'à 90 jours après un test PCR positif, sauf pour les scénarios nos 3 et 5.</p> <p><b>Remarque :</b> Les tests de dépistages pour les scénarios nos 3 et 5 sont seulement requis à partir de 30 jours après la date du test PCR positif ET s'il s'agit d'une nouvelle apparition de symptômes. Informez le Service de santé au travail.</p>	
N° 1. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage avez <b>UN</b> symptôme ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continuez à travailler.</li> <li>2. Le travailleur de la santé doit se soumettre à un test hors laboratoire</li> <li>3. Surveillez pour l'apparition d'autres symptômes.</li> <li>4. Si vous avez la fièvre ou une perte du goût ou de l'odorat, suivez le scénario n° 3.</li> </ol>	Sans objet
N° 2. Avez-vous un membre de votre ménage qui présente <b>DEUX</b> symptômes <b>ou plus</b> ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continuez à travailler.</li> <li>2. Surveillez toute apparition de symptômes et, si possible, isolez-vous du membre de votre ménage symptomatique.</li> <li>3. Si vous développez des symptômes (2 symptômes ou plus), suivez le scénario n° 5.</li> <li>4. Si vous avez de la fièvre, une perte du goût ou de l'odorat, suivez le scénario n° 3.</li> </ol>	Sans objet
N° 3. Avez-vous l' <b>UN</b> des symptômes suivants : fièvre, perte du goût ou de l'odorat?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restez à la maison et prévenez votre gestionnaire.</li> <li>2. Prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un formulaire <a href="#">RA-198F</a>.             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Si votre résultat est négatif et que vous n'avez pas de symptôme, vous pouvez retourner au travail.</li> <li>– Si le résultat de votre test PCR est positif, suivez le scénario n° 4.</li> </ul> </li> <li>3. Fournissez votre résultat à votre gestionnaire.</li> </ol>	<p>Vous pouvez prendre vos congés de maladie pendant votre absence.</p> <p>Si vous ne travaillez pas auprès des patients hospitalisés, votre gestionnaire peut, si possible, vous offrir de travailler à partir de la maison.</p>

<p>N° 4. Avez-vous obtenu un résultat positif à un test hors laboratoire (« POCT ») ou à un test PCR? (Le jour zéro est la date à laquelle le résultat du test hors laboratoire ou du test par PCR est positif, selon la première des deux à survenir.)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restez en dehors du lieu de travail et prévenez votre gestionnaire</li> <li>2. Prévenez le Service de santé au travail.</li> <li>3. Si votre résultat n'a pas été confirmé par un test PCR, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un formulaire <a href="#">RA-198F</a>.       <ul style="list-style-type: none"> <li>– Si le résultat de votre test PCR est négatif, retournez au travail immédiatement si vous n'avez pas de symptôme ou dès que vos symptômes s'améliorent.</li> <li>– Si le résultat de votre test PCR est positif, restez en dehors du lieu de travail pendant 10 jours (à partir de la date de votre résultat positif sur un test hors laboratoire ou PCR)</li> </ul> </li> <li>4. La date de retour au travail du travailleur de la santé immunosupprimé devrait être déterminée en collaboration avec les services de santé au travail et de prévention et de contrôle des infections.</li> <li>5. Fournissez votre résultat à votre gestionnaire.</li> </ol>	<p>Vous pouvez prendre vos congés de maladie pendant votre absence.</p> <p>Si vous ne travaillez pas auprès des patients hospitalisés, votre gestionnaire peut, si possible, vous offrir de travailler à partir de la maison.</p>
<p>N° 5. Avez-vous <b>DEUX</b> symptômes <b>ou plus</b> ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restez à la maison et prévenez votre gestionnaire.</li> <li>2. Prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un formulaire <a href="#">RA-198F</a>.       <ul style="list-style-type: none"> <li>– Si votre résultat est négatif, retournez au travail lorsque vos symptômes s'améliorent.</li> <li>– Si votre résultat de test PCR est positif, suivez le scénario n° 4.</li> </ul> </li> <li>3. Fournissez votre résultat à votre gestionnaire.</li> </ol>	<p>Vous pouvez prendre vos congés de maladie pendant votre absence.</p> <p>Si vous ne travaillez pas auprès des patients hospitalisés, votre gestionnaire peut, si possible, vous offrir de travailler à partir de la maison.</p>

<p>N° 6. Êtes-vous un <b>contact étroit</b> d'un cas positif (test hors laboratoire ou test PCR) au sein de votre ménage?</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restez en dehors du lieu de travail pendant 10 jours à partir du dernier contact avec le cas positif.</li> <li>2. Suivez un processus d'<u>isolement au travail</u> pendant 10 jours suivant votre retour au travail.</li> <li>3. Prenez rendez-vous pour subir un test PCR les jours 5 et 10 en soumettant un formulaire <a href="#">RA-198F</a>. Vous pouvez retourner au travail en attendant le résultat du jour 10.</li> <li>4. Obtenez un test hors laboratoire auprès de votre gestionnaire et faites-le au jour 7.</li> <li>5. Prenez rendez-vous pour un test PCR le plus rapidement possible si vous développez des symptômes en soumettant un formulaire <a href="#">RA-198F</a>.</li> <li>6. Si vous obtenez un résultat positif à un test hors laboratoire, suivre le scénario n° 4.</li> </ol>	<p>Le congé applicable sera déterminé sur une base individuelle.</p> <p>Dans le cas d'un processus d'isolement au travail, les dispositions de congé ne s'appliquent pas.</p> <p>Si vous ne travaillez pas auprès des patients hospitalisés, votre gestionnaire peut, si possible, vous offrir de travailler à partir de la maison.</p>
<p>N° 7. Êtes-vous un <b>contact étroit</b> d'un cas positif (test hors laboratoire ou test PCR) dans la communauté ?</p> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Restez en dehors du lieu de travail pendant 5 jours à partir du dernier contact avec le cas positif.</li> <li>2. Suivez un processus d'<u>isolement au travail</u> pendant 5 jours suivant votre retour au travail.</li> <li>3. Prenez rendez-vous pour subir un test PCR les jours 5 et 10 en soumettant un formulaire <a href="#">RA-198F</a>. Vous pouvez retourner au travail en attendant le résultat du jour 10.</li> <li>4. * Le test Abbott ID NOW est recommandé au jour 7. Si le test n'est pas disponible, obtenez un test hors laboratoire auprès de votre gestionnaire et faites-le au jour 7.</li> <li>5. Prenez rendez-vous pour un test PCR le plus rapidement possible si vous développez des symptômes en soumettant un formulaire <a href="#">RA-198E</a>.</li> <li>6. Si vous obtenez un résultat positif à un test hors laboratoire, suivez le scénario n° 4.</li> </ol>	<p>Le congé applicable sera déterminé sur une base individuelle.</p> <p>Dans le cas d'un processus d'isolement au travail, les dispositions de congé ne s'appliquent pas.</p> <p>Si vous ne travaillez pas auprès des patients hospitalisés, votre gestionnaire peut, si possible, vous offrir de travailler à partir de la maison.</p>

Exposition au travail		
<p>N° 8 : Avez-vous <b>eu un contact étroit (moins de 2 mètres) et prolongé (plus 10 minutes cumulées pendant une journée de travail) sans masque OU protection oculaire</b> avec un patient ou à un autre employé positif à la COVID-19 (<i>dans un délai de 48 heures avant le début des symptômes ou la date du test rapide/test PCR en cas d'absence de symptômes</i>)?</p> <p><b>Note :</b> Ce scénario ne s'applique pas dans les unités en situation d'écllosion; v. le scénario n° 9.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le jour où vous apprenez que vous avez été exposé, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un <a href="#">formulaire RA-198F</a> et prenez rendez-vous également aux jours 5 et 10 suivant le prélèvement initial.</li> <li>2. Surveillez toute apparition de symptômes.</li> <li>3. En cas d'apparition de symptômes, restez à la maison, prenez rendez-vous pour subir un test PCR immédiatement en soumettant un <a href="#">formulaire RA-198F</a> et prévenez votre gestionnaire.               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Si votre test PCR est positif, reportez-vous au scénario n° 4.</li> <li>– S'il est négatif, reprenez le travail lorsque vos symptômes s'améliorent ou reportez-vous au scénario n° 3 ou n° 5.</li> </ul> </li> </ol>	<p>Sans objet.</p>
<p>N° 9 : Avez-vous travaillé plus de 15 minutes dans les 5 jours précédant l'annonce d'une écloision de COVID-19 dans votre secteur?</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le jour où vous apprenez que vous avez été exposé, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un <a href="#">formulaire RA-198F</a> et prenez rendez-vous également aux jours 5 et 10 suivant le prélèvement initial.</li> <li>2. Un autre dépistage peut être demandé par le Service de prévention et de contrôle des infections.</li> <li>3. Surveillez toute apparition de symptômes.</li> <li>4. En cas d'apparition de symptômes, restez à la maison, prenez rendez-vous pour subir un test PCR immédiatement en soumettant un <a href="#">formulaire RA-198F</a> et prévenez votre gestionnaire.               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Si votre test PCR est positif, reportez-vous au scénario n° 4.</li> <li>– S'il est négatif, reprenez le travail lorsque vos symptômes s'améliorent ou reportez-vous au scénario n° 3 ou n° 5.</li> </ul> </li> </ol>	<p>Sans objet.</p>